



A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

PESCATOURISME Encadrement des passagers

Cette formation vise à former les pêcheurs professionnels à accueillir des touristes à bord de leur embarcation pour une activité touristique en mer. Suivant la référence Division 227 (navires de pêche de longueur inférieure à 12 m) chapitre 227-10 décision n°310/DSMOI/14 du 19 juin 2014.

	Effectif par session : 6 mini – 10 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 14 h
Tarif :	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 fc.eamr@gmail.com		
Profil :	- Personne possédant CACPP, pêcheurs professionnels		
Prérequis :	- Titulaire du CACPP ayant un navire armé à la pêche de longueur inférieur à 12 m - En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles. (Réfèrent Handicap : M. Sami OUADRANI).		
Débouchés :	- Pouvoir effectuer une activité touristique complémentaire à l'activité principale de la pêche.		
Qualité :	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 15/20 Taux de réussite : 100 %		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- *Connaitre la réglementation pour le transport des passagers*
- *Accueillir des passagers, assurer leur sécurité*
- *Gérer les risques, les comportements des passagers*

Contenu :

1. Le transport de passagers en Pescatourisme
 - a. Réglementation – responsabilité – assurance – litiges et recours
 - b. Choix de l'activité : pêche, fréquence, ...
 - c. Préparation du navire à l'accueil de passagers : kit de secours, prévention du mal de mer, des insolations, boisson, rangement et protection du matériel de pêche, check liste...
2. L'accueil des passagers avant l'embarquement :
 - a. Vérification des identités
 - b. Questionnaire de sécurité (équipement, autonomie et mobilité, connaissance du milieu, comportement, problèmes spécifiques)
 - c. Rappel des consignes générales (brochures)
 - d. VFI-brassière
3. L'embarquement : choix du lieu, protection du dispositif d'embarquement, l'aide à l'embarquement, la répartition des poids
4. En mer : activité professionnelle/animation des passagers

Gérer les déplacements et les gestes des passagers – les risques du passagers (accidents, comportements, évolution au cours de la sortie)

5. Les évènements de mer :
 - a. Homme à la mer
 - i. Passager
 - ii. Membre de l'équipage
 - b. Malade, blessé
 - c. Incendie
 - d. Voie d'eau
 - e. Naufrage
 - f. Autre (panne...)
6. Débarquement des passagers :
 - a. Récupération du matériel, vérification de l'état
 - b. L'oubli de matériel par le passager
 - c. Le questionnaire de satisfaction- analyse
 - d. Remise en ordre du bateau



Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(ées) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

Moyens pédagogiques :

Formation dispensée en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques)

Évaluations :

Avoir suivi, participé aux modules de formation.

Modalité d'obtention :

Délivrance d'une attestation.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.